

Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

## VENTILATEUR

## ECO 45 Pied

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Type               | Ventilateur sur pied       |
| Puissance maximale | 90 W                       |
| Diamètre           | 45 cm — 18 pouces          |
| Hélice             | 3 pales aluminium          |
| Vitesses           | 3 niveaux                  |
| Oscillation        | 2 directions               |
| Hauteur réglable   | jusqu'à 150 cm             |
| Installation       | montage facile, sans outil |
| Moteur             | protection surchauffe      |
| Garantie           | 2 ans                      |



## USAGE RECOMMANDÉ

Appoint immédiat, sans installation :  
poste de travail, bureau, commerce,  
accueil.

## CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque  
chaleur et de le prévenir par des  
moyens adaptés — sans imposer  
d'équipement précis. Ce matériel peut  
être l'un de ces moyens, à consigner  
dans votre plan de rafraîchissement  
annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | [contact@conformite-entreprises.fr](mailto:contact@conformite-entreprises.fr)

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis.  
Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.